La Médiation de Couple

A qui s’adresse- t-elle ?

La médiation de couple, dite aussi médiation conjugale, s’adresse à tous les couples qui rencontrent des difficultés dans leur relation, en souffrent et souhaitent ensemble trouver une issue.

Comment se déroule-t-elle ?

Deux médiateurs accompagnent ce couple lors d’entretiens qui permettent de comprendre et clarifier les difficultés, évaluer ce qui est possible, rétablir un dialogue, faire évoluer la relation, prendre les décisions nécessaires à un apaisement.

C’est un accompagnement ponctuel, concret, à partir de la situation existante : réflexion sur des difficultés rencontrées comme un déménagement, un changement professionnel d’un des conjoints, un partage des tâches mal vécu, une recomposition familiale, mais aussi sur une éventuelle séparation.

« Ponctuelle » : Elle se distingue ainsi du conseil conjugal et familial qui travaille davantage sur le long terme.

« Concrète » : A la différence de la thérapie de couple, davantage axée sur les causes et les origines du dysfonctionnement, elle permet de faire face autrement à une situation conflictuelle.

Quel est le coût de la médiation ?

Le tarif des séances est fixé selon le barème qui tient compte des revenus de chacun. Il est consultable sur notre site Internet.

Accueil téléphonique

01 40 30 98 10

Lieux des entretiens

Paris 20ème , 10 rue de Noisy le Sec

Paris 17ème , 11bis rue Ampère

La Maison de la Médiation

Association loi 1901

10 rue de Noisy le Sec 75020 PARIS

www.maisonmediation.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par Rapid Flyer - 01/18